

CONSEIL INTERCOMMUNAL – SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2018

Rapport Commission ad hoc chargée d'étudier le préavis n° 05/2018 concernant l'échelle de salaires des Accueillantes en Milieu Familial (AMF)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc, composée de Mmes et MM Philippe Parmelin, Président, Chantal Baechler, Barbara Barraz, Hans-Peter Brunner, Claude Seiler et Dominique Perren, Rapporteur, a échangé par courrier électronique.

Conformément aux prérequis édictés par le Département des institutions et de la sécurité (DIS) – Service des Communes et du Logement (SCL) et à la demande du service juridique de cet organisme, l'échelle des salaires pour l'Accueil en Milieu Familial de Jour (AFJ) doit faire partie intégrante du Règlement pour les Accueillantes en Milieu Familial (AMF) au sein de l'Association intercommunale pour l'Enfance et la Jeunesse de Rolle et environs (EnJeu).

La Commission ad hoc approuve cette modification et n'a pas de commentaires particuliers à formuler.

Au vu de ce qui précède et en conclusion, la Commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter l'échelle de salaires du Règlement du Personnel AMF, dont elle fait partie intégrante.

Ainsi fait à Rolle, le 1 novembre 2018

Pour la Commission :

Le Président :

Philippe Parmelin

Les Membres :

Chantal Baechler

Barbara Barraz

Hans-Peter Brunner

Claude Seiler

Dominique Perren, Rapporteur